

CONCOURS DE RECRUTEMENT **DE PROFESSEURS DES ECOLES - 2009**

FRANCAIS

Le sujet proposé cette année, simple en apparence, s'est avéré difficile et les résultats peu satisfaisants. Les évolutions positives constatées l'an dernier ont disparu et l'on voit réapparaître des carences graves. Les candidats ont été essentiellement sanctionnés à cause de connaissances de base qu'ils ne maîtrisent pas. On constate en effet un décalage entre des exercices faciles (relever, corriger, classer) et le niveau de connaissances des candidats, ce qui a rendu les questions peu discriminantes. En revanche, ils ont pu se montrer capables d'analyses théoriques fines, ce qui crée un hiatus entre leurs savoirs savants, leurs pratiques langagières et ce qu'ils auront à enseigner.

La technique de la synthèse que l'on croyait enfin acquise ne l'est pas : absence de problématisation du corpus, difficultés à confronter les textes de manière dynamique et non artificielle, paraphrase et verbiage prenant parfois le pas sur la restitution du sens des textes et des enjeux qu'ils posent, juxtaposition de remarques sans organisation d'une argumentation. La maîtrise des notions développées dans le corpus est inégale et donne lieu à des synthèses souvent confuses. On constate encore que le statut du texte officiel, texte prescriptif, n'est pas reconnu, ce qui amène bien des candidats à ne pas savoir l'utiliser. L'ensemble des synthèses est assez terne et l'exercice peu valorisant cette année.

Les questions de grammaire ont amené le jury à s'interroger, voire à s'inquiéter, sur l'absence de connaissances grammaticales simples chez la plupart des candidats : confusion de modes (l'impératif « *aie* » identifié comme un subjonctif), formes verbales incorrectes, adjectifs écrits avec des terminaisons verbales, confusion entre forme et valeur verbale (« *je vais te manger* » identifié comme futur)..., sans parler d'erreurs d'orthographe grammaticale grossières et inacceptables chez de futurs enseignants (la conjugaison du passé simple pose problème : « *dît, aperçut, apercut...* »). La correction des erreurs de l'élève n'a donc pas toujours été réussie alors qu'on note assez souvent une certaine capacité à analyser ces mêmes erreurs : le recours au classement proposé par Nina Catach a été très fréquent pour dégager une typologie, comme une récitation de cours, mais sans véritable analyse ou prise de distance personnelle, finalement de manière peu productive : le jury déplore l'incapacité des candidats à prendre du recul par rapports aux apports théoriques. Enfin, on attire l'attention des candidats sur la lecture des consignes qui leur sont données : le nom « *Petit Jules* » y est écrit à trois reprises avec les majuscules, mais il n'a pas toujours été corrigé dans la production de l'élève.

Les questions complémentaires créent toujours beaucoup de disparité entre les candidats, qui n'ont pas tous, loin de là, suffisamment d'expérience professionnelle pour acquérir le recul didactique nécessaire. Ces questions sont donc généralement moins bien réussies. Si l'on perçoit que les candidats ont appris à observer des manuels, ils peinent à en faire l'analyse et restent le plus souvent au niveau de la description. Il leur a été beaucoup plus difficile d'identifier les obstacles aux apprentissages que posait le document proposé. On note en particulier peu de réflexion critique par rapport à l'utilisation de l'outil bulle fléchée, par

rapport aux inductions erronées que l'organisation de la leçon provoquait sur les exercices. En outre, les candidats n'ont pas fait le lien entre cette partie de l'épreuve et le corpus de la synthèse.

Enfin, le jury a été à nouveau cette année interpellé par l'absence de maîtrise de la langue de nombre de candidats, par le peu de soin que trop d'entre eux accordent à la présentation de leur copie et à leur écriture. Ce sont des compétences qui pénalisent lourdement les candidats qui ne les possèdent pas.

**Brigitte QUILHOT-GESSEAUME,
IA-IPR de Lettres,
Coordonnatrice de l'épreuve de Français**